

Extrait du compte rendu de la deuxième séance du lundi 7 octobre

Projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites

Discussion générale sur l'article 1^{er} ter

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Ce projet de loi est une réforme juste et responsable,...

Mme Marie-Christine Dalloz. Et de gauche !

M. Pierre-Alain Muet. ...qui traduit parfaitement les objectifs affirmés dans l'article 1^{er}.

...Elle est juste, car la seule mesure d'âge qui est juste touche la durée de cotisation.

...Ce n'est pas ce que vous avez fait lors de votre précédente réforme, chers collègues de l'opposition. Vous avez alors augmenté l'âge auquel un cotisant a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite : c'était en fait un impôt supplémentaire qui consistait à faire cotiser des salariés qui avaient toutes leurs annuités des années de plus pour rien.

Cette réforme est juste et pertinente, ... parce qu'elle consiste à prendre jusqu'en 2020 les seules mesures possibles dès lors que l'évolution démographique est prise en compte. Les mesures pertinentes consistent effectivement à augmenter progressivement les cotisations.

Enfin, ce projet de loi corrige des injustices – ce que vous n'avez jamais fait dans les réformes précédentes –... en matière de pénibilité, de prise en compte des années d'apprentissage, de carrières incomplètes. Il corrige surtout les injustices entre les hommes et les femmes en matière de retraite, qui sont encore plus fortes qu'en matière de salaire, en prenant mieux en compte les congés maternité.

Il s'agit d'une réforme de gauche, madame Dalloz, dont nous serons fiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)